COMMUNIQUÉ DE PRESSE – le 30 novembre 2010

RENAISSANCE LAC BROME RÉCLAME LA PROTECTION INTÉGRALE DES MILIEUX HUMIDES

Lors du prochain conseil municipal de Ville de Lac-Brome, le 6 décembre, une proposition visera à accorder une dérogation mineure à un citoyen concernant un quai autorisé par la municipalité en 2007. Le quai en question, construit sur pilotis, en milieu humide, fait 69 mètres de long plutôt que les 15 mètres permis selon le règlement (une extension d'un autre 15 mètres est possible lorsque la profondeur d'eau en période d'étiage est de 1,2 mètres ou moins). Précisons que c'est l'ancienne administration municipale qui avait autorisé par erreur ce quai.

La législation québécoise en matière d'eau et de protection de l'environnement énonce des principes clairs : l'utilisateur-payeur, le devoir de prévenir les atteintes aux ressources en eau et l'obligation de réparer les dommages qui peuvent leur être causés. La réglementation prévoit également les modalités quant à l'obtention des certificats d'autorisation et des permis requis. Enfin, elle précise, entre autres, les normes des interventions en milieu humide.

Renaissance lac Brome demande donc au conseil municipal de Ville de Lac-Brome de refuser de donner suite à cette demande de dérogation. Ce n'est pas de cette façon que l'on doit régulariser une situation qui va à l'encontre des règlements municipaux et provinciaux. Quel signal enverront nos élus municipaux aux citoyens en réglant de la sorte une situation illégale ? Selon nous, une évaluation de l'ensemble de la situation du développement du secteur Colibris s'impose et non une approche à la pièce. Ville de Lac-Brome doit s'assurer de respecter les lois et les règlements en vigueur.

Renaissance lac Brome réitère une fois de plus l'importance de protéger les milieux humides, en particulier ceux qui se trouvent en bordure du lac. Ceux-ci jouent un rôle écologique de premier plan et font partie de la ligne de défense naturelle du lac. Ces milieux constituent d'incomparables filtres pour la qualité de l'eau, de très efficaces bassins absorbants lors des fortes pluies, en plus de contribuer à la biodiversité.

Depuis trop longtemps, les milieux humides subissent les assauts de l'urbanisation. Les événements récents d'empiètements en milieux humides rappellent à tous le besoin de les protéger et d'assurer la survie de ces milieux fragiles. Pour Renaissance lac Brome, il est primordial qu'une politique municipale de protection des milieux humides et une politique d'accès à l'eau soient élaborées pour être en mesure de mieux encadrer ce genre de situation.

Rappelons qu'en décembre 2009, le nouveau conseil de Ville de Lac-Brome avait refusé d'accorder une dérogation mineure à l'installation d'un quai dans un milieu humide. Le quai dépassait lui aussi largement les normes en vigueur autant en longueur qu'en superficie. Le conseil avait alors exigé que le quai, malheureusement déjà construit et, ce, sans permis, soit démantelé et que les lieux soient remis en état.

Renaissance lac Brome appuie sans réserve Ville de Lac-Brome dans ses efforts pour concevoir, interpréter et appliquer avec compétence et rigueur ses règlements. La très grande partie de nos membres et des citoyens acceptent de s'y conformer. La tolérance et le laisser-aller n'ont plus leur place quant on sait que le lac Brome est dans un état de santé précaire. Les règlements doivent être appliqués. Nous voulons éliminer le non-respect de la réglementation qui est encore trop fréquent et qui a pour effet de compromettre l'intégrité des milieux humides, des bandes riveraines et des sites écologiques.